

S'inscrire sur le site DDCS:
pour obtenir un N° DDCS à reporter sur
la fiche d'inscription des CEMEA :

www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd

Entrer cette adresse dans la fenêtre « http »

Cliquer ensuite sur votre région dans la carte de France qui apparaît à droite de la page

Cliquer sur : - **Je veux m'inscrire** puis sur

- **Je souhaite m'inscrire à une formation BAFA**
- Choisissez la formation BAFA et cliquer ensuite sur :

- **FORMATION GENERALE**

Vous commencez une formation BAFA, cliquer sur

- **je n'ai pas encore de compte d'accès et je débute une formation**



Portail régional: Provence-Alpes-Côte d'Azur >>

Portail régional: Provence-Alpes-Côte d'Azur >

Veillez choisir si vous poursuivez une formation

-: **Je n'ai pas encore de compte d'accès et je débute une formation.**

Cliquez ici si vous n'avez pas encore débuté votre formation et effectué votre formation générale.

[Je n'ai pas encore de compte d'accès et je suis déjà en cours de formation:](#)

Attention vous êtes déjà en cours de formation et vous avez obtenu la validation de votre session de formation générale.

Important en fin de cursus, votre dossier ne pourra être transmis au jury que si votre pièce d'adentée et vos certificats originaux ont bien été transmis à votre service gestionnaire

[Je possède déjà un compte d'accès et je débute une nouvelle formation:](#)

Vous devez vous identifier sur la page d'accueil du portail de votre région, pour vous inscrire directement à partir de votre dossier.
Votre identifiant est le mél que vous avez utilisé pour la création de votre compte.

Entrez les renseignements demandés : nom- prénom- date de naissance- adresse...
Entrez une adresse mail et un mot de passe

Attention cette adresse est personnelle et est à garder précieusement avec le mot de passe car c'est elle qui vous permet de retourner sur votre dossier DDCS tout au long de la formation,

Une fois votre inscription terminée, retournez sur votre adresse mail et cliquer sur le lien que vous a envoyé la DDCS : vous êtes sur votre dossier DDCS.

Nous vous conseillons d'en prendre connaissance, soyez attentif aux spécificités de la procédure BAFA.

Pour toute question, veuillez contacter la DDCS de votre département ou les CEMEA PACA, Cordialement,